

## DELIBERATION CR019-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 15 mai 2023 ;**

**Objet de la délibération : Allocations doctorales ALM 2023 (modifications)**

**La Commission de la Recherche réunie le 22 mai 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La commission de la Recherche approuve la proposition modifiée de classement des allocations doctorales ALM 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président*  
*de l'Université d'Angers*  
**Signé le 24 mai 2023**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 24 mai 2023**

## Allocations doctorales ALM 2023

# Classement Allocations ALM Proposition de classement

- Allocations doctorales et post-doctorales

P�le de recherche	Unit� de Recherche	Classt unit�	Classt SFR	ED	Porteur de projet	Demande de financement	Demande UA Eq th�se	Demande ALM Eq th�se	Proposition BCR 17.05.23
2 - Sant�	MINT	1/4	2/4	BS	<u>Oksana Krupka</u>	Th�se 36 mois - UA/ALM	0,5	<b>0,5</b>	<b>1</b>
1 - V�g et env	IRHS	3/3	3/4	VAAME	Thomas Guillemette	Th�se 36 mois - UA/ALM	0,5	<b>0,5</b>	<b>2</b>
5 - LL SHS	ESO		2/3		Fleuret S�bastien	Post-doc 12 mois - UA/ALM		<b>0,25</b>	<b>3</b>

- Allocations doctorales sur volet Programmes Pluriannuels – Report    2024 suite   obtention financement Ecole Normale (22.05.2023)

P�le de recherche	Unit� de Recherche	Classt unit�	Classt SFR	ED	Porteur de projet	Demande de financement	Demande UA	Demande ALM
4 - <u>MathSTIC</u>	LAREMA	1/4	2/8	MASTIC	<u>Clotilde Fermanian</u>	UA/ALM ( sur volet prog. pluriannuels*)	0,5	<b>0,5</b>

\*Programmes type EUR, Connect Talent